

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 5 juillet 2024

XII. Approbation de la modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger)

VU l'arrêté MEN du 4 février 2020 ;
VU la délibération du CA 2021-77 du 10 septembre 2021 ;
VU la délibération du CA 2021-94 du 19 novembre 2021 ;
VU l'avis du Conseil de l'Institut en date du 9 avril 2024 ;

Le CAPEFE, permet depuis 2020 d'enseigner dans les établissements du réseau de l'enseignement français à l'étranger. L'INSPÉ CVL a mis en place, en collaboration avec le SEFCO et l'EAFC, cette certification à la rentrée 2021. La première année, une certification autonome, c'est-à-dire en dehors des maquettes de formation du master MEEF, a tout d'abord été proposée puis depuis la rentrée 2022, l'INSPÉ CVL a intégré cette certification dans ses maquettes MEEF comme Unité d'Enseignement optionnelle.

La certification CAPEFE s'adresse aux enseignants, personnels d'enseignement et d'éducation titulaires, stagiaires et aux futurs enseignants de toutes disciplines désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue. La formation est dispensée sur 30h d'octobre à mai, essentiellement en distanciel, avec 2 regroupements en présentiel à Orléans.

Si l'exonération des tarifs de certification reste de mise pour ses étudiants MEEF des quatre mentions, la direction de l'INSPÉ CVL souhaite augmenter les tarifs d'inscription, hors public étudiant, à cette certification à compter de l'année universitaire 2024 (session CAPEFE 2025).

Cette augmentation, du tarif de la certification contribuerait à l'équilibre budgétaire de la formation CAPEFE, tout en s'approchant des tarifs pratiqués dans les autres INSPÉ.

Public	Tarifs actuels		À partir de la rentrée 2024	
	Coût Formation	Coût Certification	Coût Formation	Coût Certification
Les étudiants MEEF ayant suivi la formation CAPEFE dans le cadre de l'UE optionnelle de leur maquette	0 €	0 €	0 €	0 €
Les enseignants et personnels d'éducation titulaires et en poste dans notre académie	240 € pris en charge par l'EAFC (convention tripartite)	50 € à la charge du candidat	240 € pris en charge par l'EAFC (convention tripartite)	58 € à la charge du candidat
Les stagiaires de la formation professionnelle issus du SEFCO	575 € pris en charge par l'apprenant ou son employeur	50 € à la charge du candidat ou de son employeur	575 € pris en charge par l'apprenant ou son employeur	58 € candidat ou de son employeur
Les candidats libres (enseignants pris en charge par le rectorat en année N et souhaitant se représenter aux épreuves en année N+1 + stagiaires SEFCO dans les mêmes conditions)	0 € car ne suivent pas la formation	50 € à la charge du candidat	0 € car ne suivent pas la formation	80 € à la charge du candidat

Le Conseil d'administration approuve la modification des tarifs d'inscription à la certification CAPEFE.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	7
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	23
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 09/07/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.